

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Secrétariat général

### Décision du 27 août 2018 portant attribution du diplôme technique pour l'année 2017 pour le corps des administrateurs des affaires maritimes

NOR : TREK1822243S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, et la ministre des armées,  
Vu le code de la défense, partie réglementaire, notamment ses articles D.4152-1 à D.4152-7 ;  
Vu le décret n° 2005-1029 du 25 août 2005 relatif à la gestion et à l'administration des corps de militaires relevant du ministre chargé de la mer ;  
Vu le décret n° 2008-393 du 23 avril 2008 – titre (V) relatif à certaines dispositions réglementaires de la 4<sup>e</sup> partie du code de la défense, et notamment ses articles D.4152-1 à D.4152-6 ;  
Vu le décret n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes ;  
Vu l'arrêté du 26 décembre 1972 modifié portant organisation de l'enseignement militaire supérieur du premier degré des affaires maritimes et de l'enseignement maritime, notamment son article 2 ;  
Vu l'instruction n° 324 AG/2 du 19 janvier 1973 fixant les conditions d'attribution du diplôme technique aux officiers des corps relevant du ministère chargé de la marine marchande ;  
Vu le procès-verbal de délibération du jury du 20 février 2018,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Par décision du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, et de la ministre des armées, le diplôme technique de l'enseignement militaire supérieur du premier degré est attribué au titre de la formation 2017, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, aux administrateurs suivants :

AC2AM Pierre GICQUE.  
AC2AM Pierre-Michel BON-GLORO.  
A1AM Charles-Antoine, Mellin, Clément MAGNIEN.  
A1AM Jean-Baptiste SALAUN.  
A1AM Kristenn LE BOURHIS.  
A2AM Florence, Elise BOULENGER.  
A2AM Romain, Simon CAZZATO.  
A1AM Emmanuel CROS.  
A2AM Celia, Hélène, Morgane D'HERVE.  
A2AM Corentin, Bernard, Michel DUMENIL.  
A2AM Laurie, Danièle, Aliénor HEC.  
A2AM Claire LOZACHMEUR.  
A2AM Emmanuelle, Quintilia, Angelina MAFFEO.  
A2AM Anaïs, Sarah MELARD.  
A2AM Arnaud, Nicolas, Tanguy PERIARD.

A2AM Cécile, Andrée, Sylvie ZAMMIT.

A2AM Maryline, Suzanne, Françoise ZAMMIT.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 27 août 2018.

Pour le ministre d'État, ministre de la transition  
écologique et solidaire et par délégation :

*La sous-directrice de la modernisation  
et de la gestion statutaires,*

AGNÈS BOISSONNET

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
directeur du personnel militaire de la marine,*  
JEAN-BAPTISTE DUPUIS